

MINISTÈRE
de L'ÉDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} -- Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à PORTEL (Aude) par les ruines de l'ancienne église N.D. des Oubiels et leurs abords.

L'inscription vise le plan d'eau du torrent de la Berre au droit des parcelles n^{os} 215.220.221.223 section BI, le sol les plantations, les façades, élévations et ruines des immeubles bâtis, compris sur les parcelles 214 à 226, 228, 229 de la Section BI dite de Laval - appartenant aux propriétaires ci-après désignés:

BARTHE Aimé	225	section BI
BAUDRU Gaston	221. 222	"
BORDEAU Joseph	226. 229	"
FONTANEL Antoine (Vve)	228.	"
FRÈRE François (Vve)	214. 215. 216. 217	"
MARTIN Alphonse de	223. 224	"
PECH Marie, religieuse à Espérazza	218. 219. 220	"

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune

de PORTEL et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 2 décembre 1942

Par délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux Arts

L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

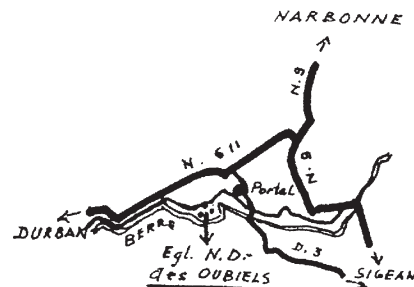
Portel-des-Corbières. — Vestiges de l'ancienne église Notre-Dame des Oubiels (*Cl. MH* : 17 septembre 1973). Ruines de l'ancienne église Notre-Dame des Oubiels et leurs abords. L'inscription vise le plan d'eau du torrent de la Berre au droit des parcelles n^{os} 215, 220, 221, 223, section BI, le sol, les plantations, les façades, élévations et ruines des immeubles bâtis compris sur les parcelles n^{os} 214 à 226, 228, 229, section BI du cadastre (*S. Ins.* : 2 décembre 1942).

DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

SITES

AUDE PORTEL

CANTON: SIGEAN
ARRONDT : NARBONNE



"MICHELIN" au 1/500 000
N° 86, pli 9

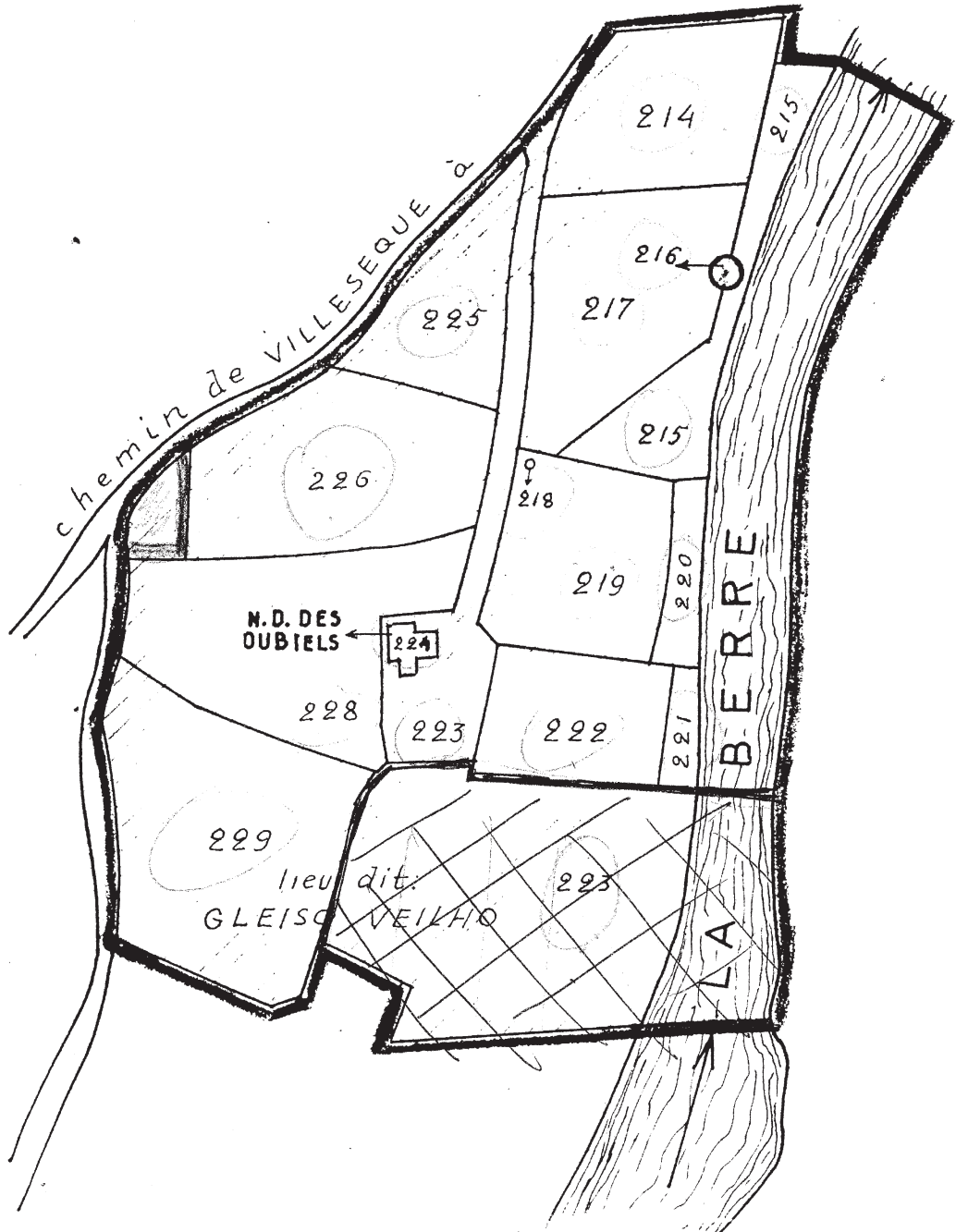
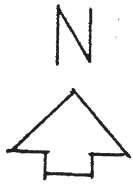
EGLISE N.-D.-DES-OUBIELS ET ABORDS

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à PORTEL (Aude) par les ruines de l'ancienne église N.D. des Oubiels et leurs abords.

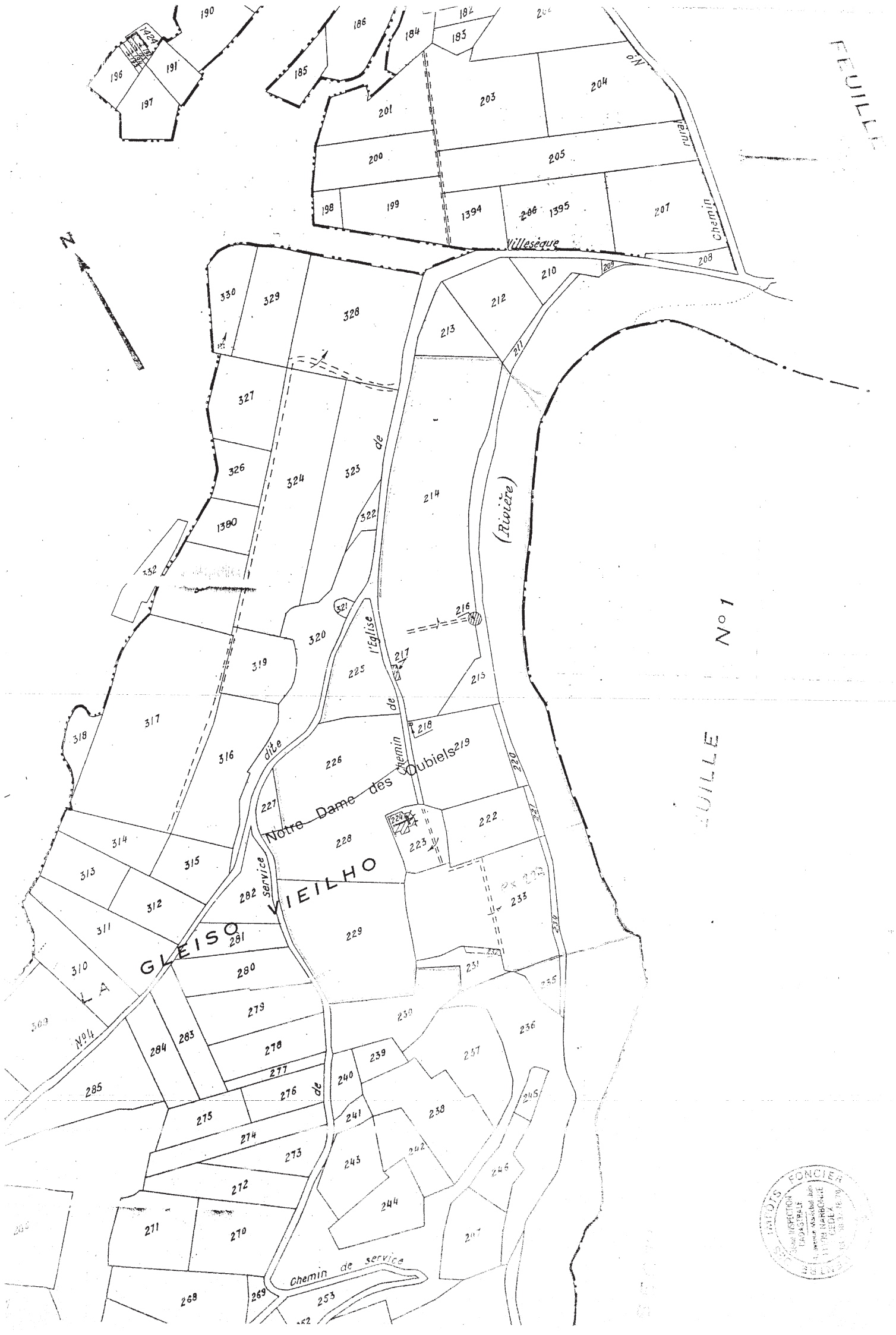
L'inscription vise le plan d'eau du torrent de la Berre au droit des parcelles n° 215.22, 221.223 - section BI - le sol, les plantations, les façades, élévations et ruines des immeubles bâtis, compris sur les parcelles 214 à 226.228.229 de la Section BI dite de Laval - aux propriétaires ci-après désignés :

Arrêté du 2 Décembre 1942

ORIGINAL
2



PARTIE INSCRITE



No 1

UILLE

GLEISO VIEILHO

